

PROJET D'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT PRINCIPAL – AXE VALLÉE-DU-SAINT-LAURENT

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

La consommation d'électricité du Québec devant doubler d'ici 2050, Hydro-Québec prévoit d'intégrer quelque 9 000 MW supplémentaires d'énergie propre à son réseau à l'horizon 2035. Pour assurer l'acheminement fiable de cette énergie jusqu'aux consommateurs et consommatrices, de nouvelles infrastructures de transport seront requises à plusieurs endroits.

Hydro-Québec prévoit faire évoluer son réseau de transport principal et le renforcer sur trois grands axes stratégiques, dont l'axe de la Vallée-du-Saint-Laurent, dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et de Lanaudière.

Le renforcement de l'axe de la Vallée-du-Saint-Laurent consiste en la construction de deux postes à 735 kilovolts (kV), l'un dans la MRC de Portneuf, le second dans la MRC D'Autray ou de Matawinie, et de deux tronçons de ligne à 735 kV, d'une longueur totale d'environ 200 km. Il permettra de transporter de l'électricité additionnelle provenant du nord et de l'est du Québec, d'accroître la capacité de transport des lignes existantes à 735 kV, d'assurer l'alimentation des grands centres de consommation et d'améliorer la fiabilité et la résilience du réseau face aux événements météorologiques de plus en plus intenses.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par Hydro-Québec auprès du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient notamment une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 17 janvier 2025, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 1 800 561-1616 et sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au www.environnement.gouv.qc.ca.

Le 18 décembre 2024

Cet avis est publié par Hydro-Québec conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2).

COURRIER DE PORTNEUF

Date de parution : 18 décembre 2024

Format: 1/3 V (5,75" x 7,125")

HYDRO QC - 2024-204